



CONSULAT GÉNÉRAL DE SUISSE
SAIGON

SAIGON, le 6 novembre 1963

30, dai-lô Thông-Nhut
Boite postale 466
Tél. 22.396

Réf. B.11 - MT/ms

Rapport politique no. 3

Coup d'Etat et révolution
du 1er novembre 1963

Monsieur F. T. W a h l e n
Conseiller Fédéral
Chef du Département Politique

B e r n e

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Comme vous le savez, le 1er novembre 1963, les chefs militaires du Sud Vietnam ont fait un coup d'Etat mettant fin au régime Diem.

Depuis l'affaire des bouddhistes, l'impopularité du Président Diem et la haine contre sa famille n'avaient cessé de croître; et il avait en fait perdu ses derniers soutiens. Dans ces conditions, il ne devait pas être trop difficile de voir se former un complot contre sa personne et seuls les militaires pouvaient le mener à bien. Mon collaborateur, M. Horace Jaques, avait renseigné le Département sur cet état de choses pendant qu'il gérait ce consulat général.

Vendredi, le 1er novembre, vers 14 h 30, la population de Saigon se rendit compte qu'il se passait quelque chose d'anormal dans la ville, en raison de tirs de mitrailleuses et de mouvements de troupes. Vers 15 h 30, elle apprit par la radio, déjà occupée par l'Armée, que la plupart des généraux (14) avaient décidé d'abolir la dictature du Président Diem. Vers 18 h., on apprit que la junte militaire avait imparti à M. Diem un délai jusqu'à minuit pour se rendre, afin d'éviter d'inutiles effusions de sang. Entretemps, les troupes engagées contre le Gouvernement se rapprochèrent de plus en plus de leurs objectifs, à savoir le Palais présidentiel et la caserne de la police spéciale abritant les forces attachées à la sécurité personnelle du Président.



46 pages

Comme les généraux étaient décidés à réussir dans leur entreprise, ils avaient engagé dans la bataille les moyens nécessaires (artillerie, tanks et troupes d'assaut). Le premier objectif, la caserne de la police spéciale, fut le théâtre d'un combat acharné, dans lequel les rebelles ne ménagèrent pas l'emploi du canon, de mitrailleuses lourdes, ainsi que des commandos. Le bâtiment a été partiellement détruit. Il y a certainement eu de nombreux tués, mais jusqu'à présent, aucun chiffre officiel n'a été avancé. Le Président Diem, confiant dans sa bonne étoile, n'avait pas jugé opportun de répondre à l'ultimatum. A partir de minuit, le Palais fut sévèrement bombardé, puis attaqué par les troupes de choc. La lutte fut chaude et sanglante et ce serait terminée vers les 6 h. du matin par la reddition du Président Diem et de son frère Nhu.

Dans le courant de la matinée, la radio annonça que les prénommés s'étaient suicidés. Selon une autre version, Diem et Nhu, à la faveur de la bataille, auraient réussi à s'enfuir vers les 4 h. du matin et se seraient réfugiés dans une église de Cholon où ils auraient été reconnus et arrêtés. Quoi qu'il en soit, les combats prirent fin vers 6 h. du matin du 2 novembre 1963. Selon le témoignage digne de foi d'un médecin qui aurait vu les cadavres de Diem et de Nhu dans un hôpital, ceux-ci portaient plusieurs marques de balles dans la nuque et dans l'estomac. Ils ont donc été tués soit dans le palais, au moment ou peu après leur reddition, soit, dans le cas d'une fuite, lorsqu'ils auraient été retrouvés.

Pendant toute la journée du 2 novembre, la foule en liesse se promena à travers la ville et se rendit sur les lieux des combats. Les rues furent parcourues par les professeurs, étudiants et écoliers (jeunes gens et jeunes filles) emprisonnés sur l'ordre de Diem et qui avaient été libérés la veille. A la faveur de ces manifestations, quelques établissements de commerce et maisons particulières furent saccagés, biens appartenant à la famille Nhu ou à des personnes compromises. Fait remarquable, au cours de ces deux journées, on ne constata aucune animosité contre les étrangers. Pour prévenir de nouveaux actes de pillage, le couvre-feu fut décrété.

Dès le 1er novembre, le Conseil Militaire Révolutionnaire, présidé par le Général Duong-Van-Minh, a déposé le Président Ngo-Dinh-Diem, dissout le gouvernement, suspendu provisoirement la Constitution du 26 octobre 1956 et dissout également l'Assemblée nationale élue le 27 septembre 1963. Le Conseil a proclamé qu'il considérait que l'arme la plus efficace dans la lutte anti-communiste est la démocratie et la liberté, mais que l'Armée ne soutiendra pas non plus une démocratie désordonnée au moment où toutes les ressources de la nation doivent être mobilisées pour faire face à une guerre sans trêve contre les communistes. Il se voit donc dans l'obligation d'adopter une forme de démocratie conditionnée par la nécessité de discipline requise par la situation de guerre.

Quant à sa politique extérieure, le Conseil Militaire Révolutionnaire s'engage au côté du monde libre, établira les relations diplomatiques avec les pays voisins et renforcera les relations avec les pays amis.

Sur le plan intérieur, le Conseil s'efforcera de réaliser une union nationale totale et il permettra aux partis politiques non communistes de fonctionner, dans les limites requises par la sécurité nationale. Il soutiendra la liberté de croyance et de culte et maintiendra une égalité absolue entre les religions.

Les observateurs étrangers ont tous cherché à savoir si, et dans quelle mesure, les Etats-Unis avaient pris part au coup d'Etat dont il s'agit. Il ne semble pas que les Etats-Unis aient directement participé à cette action, mais ils n'y étaient sans doute pas opposés, vu que l'opinion publique aux Etats-Unis, Maison Blanche comprise, étaient indignées des abus et de l'intolérance de M. Diem, du couple Nhu et consorts. Depuis deux mois environ, le Gouvernement des Etats-Unis avait pratiquement suspendu l'aide économique au Vietnam, ce qui avait eu pour effet d'augmenter le mécontentement (hausse des prix, stockage de marchandises, etc.)

Le 5 novembre a été promulgué le premier acte constitutionnel provisoire sur la forme de l'Etat et sur les pouvoirs :

- 1) l'Etat du Vietnam demeure une république; 2) en attendant la

révision de la Constitution, les pouvoirs exécutif et législatif sont assumés par le Conseil Militaire Révolutionnaire; 3) les pouvoirs de Chef de l'Etat seront détenus par le Président du Conseil Militaire Révolutionnaire; 4) le pouvoir exécutif est délégué au Gouvernement provisoire placé sous la direction d'un Président du Conseil des Ministres; 5) le pouvoir législatif est délégué au Gouvernement provisoire, sauf en ce qui concerne le budget, les impôts, la sécurité et la défense nationale.

Le Président du Conseil Militaire Révolutionnaire est le Général Duong-Van-Minh, général de division. Le Conseil est composé des 14 généraux suivants : généraux de division Duong-Van-Minh, Tran-Van-Don, Nguyen-Ngoc-Le, Tran-Van-Minh; généraux de brigade Le-Van-Nghiem, Nguyen-Giac-Ngo, Mai-Huu-Xuan, Tran-Tu-Oai, Le-Van-Kim, Pham-Xuan-Chieu, Ton-That-Dinh, Nguyen-Van-La, Tran-Thien-Khiem, Tran-Ngoc-Tam.

A la tête du Gouvernement provisoire a été nommé M. Nguyen-Ngoc-Tho, qui assumait les fonctions de Vice-Président de la République sous le gouvernement précédent (il est bouddhiste et Vietnamien du Sud). Le Ministère de la Défense a été confié au Général de division Tran-Van-Don et le portefeuille des Affaires Etrangères a été remis à M. Phan-Dang-Lam, qui était précédemment Secrétaire Général du Département des Affaires Etrangères.

Il ne fait pas de doute que les nouvelles autorités ont une très lourde tâche devant elles. Le pays est très fatigué d'une guerre qui dure depuis 23 ans et dont on ne voit pas venir la fin, vu que le Viet-Cong ne présente non seulement aucun signe d'essoufflement, mais paraît s'infiltrer de plus en plus dans toutes les régions du territoire. Il va sans dire que pendant le coup d'Etat et les jours qui suivirent, il a régné un certain flottement qui a sans doute été favorable à l'action communiste. En outre, le pouvoir suprême est entre les mains d'un Conseil militaire composé de 14 personnes. L'histoire enseigne que, dans le cas de junte militaire, on en arrive très rapidement à des luttes intestines pour le pouvoir. Espérons que ce pauvre pays échappera à ce danger qui, s'il se réalisait, conduirait à la guerre civile.

- 5 -

Etant arrivé à Saigon il y a 10 jours environ, je crois préférable de m'abstenir de porter un jugement de valeur sur la situation et sur ses éventuels développements.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Anas